



REPUBLIQUE FRANCAISE  
-----  
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE  
-----  
VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE  
Séance du 25 avril 2017

**N°93/04/2017 : EXTENSION DU STADE DE BAGATELLE - ACTUALISATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

*L'an deux mille dix-sept, le mardi 25 avril à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 19 avril 2017.*

**Etaient présents : 35**

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Aurore KOTHE, Maxime BERAUDO, Bernard PECOU, Véronique LAGARRIGUE, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Robert INFANTI, Vally CENTOMO, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Jean GARROCCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Philippe FASAN, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Aurélie BURATTI, Quentin SUCAU, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Valérie RABAULT, Arnaud GUITARD, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALON

**Pouvoirs : 8**

Mesdames, Messieurs Sophie LARAN à Christian PEREZ, Alain CRIVELLA à Bernard PECOU, Annie GUILLOT à Danielle AMOUROUX, Jean-François GARRIGUES à Pierre Antoine LEVI, Laura NICOLAS à Marie-Claude BERLY, José GONZALEZ à Rodolphe PORTOLES, Gaël TABARLY à Valérie RABAULT, Pauline BLANC à Arnaud GUITARD

**Absents : 2**

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Carole DUNET-SCHUMANN

**Monsieur Bernard PECOU donne lecture du rapport suivant :  
Mesdames, Messieurs,**

Lors du Conseil Municipal du 22 décembre 2016, le projet d'extension du stade de rugby de Bagatelle a été présenté aux élus.

Il s'agit en effet de la construction d'un troisième terrain, un terrain d'honneur, avec tribune et annexes, la réalisation de ces équipements étant devenue nécessaire au regard de la recrudescence de fréquentation du club.

Cette opération, estimée à 2 200 000 € HT, pouvant faire l'objet de subventions de la part de l'Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement Public Local (FSIPL), de la Région au titre du Contrat Régional Unique et du Département au titre de ses politiques de soutien aux collectivités territoriales, il était proposé le plan de financement suivant :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes et Travaux	2 200 000 €	Région (3 %)	62 900 €
		Département (4 %)	94 200 €
		Grand Montauban-Fonds concours (3 %)	62 900 €
		Etat-Soutien public local (70 %)	1 540 000 €
		Ville de Montauban (20 %)	440 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200 000 €</b>		<b>2 200 000 €</b>

Suite à la transmission du dossier de demande de subvention à l'Etat au titre du FSIPL, celui-ci a informé la Ville de l'attribution d'une subvention de 1,1 millions d'euros, soit 50% du coût estimatif de l'opération.

Par conséquent, il convient de modifier le plan de financement ci-dessus : il est proposé de solliciter une subvention plus importante auprès de la Région sur la base des critères d'intervention régionaux en matière d'équipements sportifs.

Le plan de financement modificatif est donc proposé comme suit :

DEPENSES HT		RECETTES	
Etudes et Travaux	2 200 000 €	Région (7,5 %)	162 367 €
		Département (4 %)	94 200 €
		Grand Montauban-Fonds concours (7,5 %)	162 367 €
		Etat-Soutien public local (50 %)	1 100 000 €
		Ville de Montauban (31 %)	681 066 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 200 000 €</b>		<b>2 200 000 €</b>

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- approuver le plan de financement modificatif ci-dessus,
- autoriser Madame le Maire, ou son représentant, à solliciter les partenaires financiers sur la base de ce nouveau plan de financement.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le : **02 MAI 2017**  
De sa publication/affichage le : **02 MAI 2017**  
De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 26 avril 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

